

UNITÉ - UNICITÉ (UNICIDADE)...

Dans un monde politiquement différent de celui de 1848, l'appel du *Manifeste Communiste*: «*prolétaires de tous les pays, unissez-vous*» garde toute sa valeur et son actualité.

Il exprime l'exigence pour les travailleurs de s'organiser en classe, non seulement dans le cadre national, mais dans une dimension internationale: «*les travailleurs n'ont pas de patrie*».

Cinquante ans plus tard, en France, F. Pelloutier, avec la mise en place des Bourses du Travail, opposait aux institutions de la bourgeoisie les propres institutions des travailleurs. A côté se constituait la première C.G.T., regroupant les syndicats d'industrie et se définissant comme indépendante des partis.

C'est dire que dès cette époque les travailleurs n'ont pas conçu leurs institutions de classe sous la forme d'une organisation unique.

Il est vrai que lorsqu'on parle d'unité organique, c'est en général d'unité syndicale qu'il s'agit, les partis gardant le privilège du pluralisme.

Or, quel que soit le respect ou la nostalgie qu'on éprouve pour l'ancienne C.G.T., à laquelle se réfèrent les deux principales confédérations françaises, il faut bien reconnaître qu'elle n'a survécu ni à l'Union Sacrée, ni à la contre-révolution stalinienne chaque fois qu'on a tenté de reconstituer cette centrale unique.

La seule expérience actuelle d'unité organique, celle de la F.E.N. - à l'échelle d'une corporation - n'est ni probante ni encourageante: la présence de l'appareil stalinien entraînant une structure figée en tendances fonctionnant comme des minipartis à l'intérieur desquels tout est joué, et réduisant la F.E.N. au rôle d'un mini-parlement.

En réalité, il semble bien chimérique de vouloir obliger l'Histoire à se répéter alors que les conditions ne sont plus les mêmes qu'en 1900, et qu'elles se compliquent encore aujourd'hui d'un «*compromis historique*» entre les partis staliniens («*eurocommunistes*») et l'Eglise.

C'est pourquoi, plutôt que d'accepter l'Unité comme une éthique avec tout ce que cela comporte de mystification, nous reconnaissons l'unité pour ce qu'elle est: une stratégie, qui s'apprécie en fonction de circonstances données en vue d'objectifs déterminés. Et, fervents partisans de l'unité d'action sur un terrain de classe commun, nous répondons aux slogans prônant «*l'Unité de telles et telles organisations*» par la question «*Unité, pour quoi faire?*».

Mais le débat sur l'Unité, unité organique, unité d'action, est un débat permanent au sein de la classe ouvrière. Débat légitime et salutaire car il appartient aux travailleurs et à leurs organisations de décider eux-mêmes librement de leur conduite et de leurs structures.

Il n'en est pas de même quand une loi impose «*l'unité syndicale*», une «*unicidade*» selon le terme portugais signifiant «*unicité*», utilisé pour qualifier le syndicalisme officiel défini par une loi de 1975.

L'article 4 de cette loi stipulait: «*Après la réception de la demande d'enregistrement d'un syndicat (dont les statuts doivent être reconnus devant notaire), le Ministère du Travail (qui seul confère la légalité après que le syndicat ait fait enregistrer ses statuts devant le Ministère du Travail) peut faire procéder à la publication des statuts dans les deux premiers numéros du bulletin du même Ministère ou dans le quotidien du Gouvernement afin que la demande d'enregistrement soit fondée sur la légalité*».

L'article 37 précise en conséquence: «*Le contrôle de la légalité de l'activité des associations syndicales est de la compétence des tribunaux*».

Ainsi contrôlés par le gouvernement les syndicats «bénéficient» d'un recrutement assuré en vertu de l'article 18:
«Paragraphe 1: il est de la compétence du patron de prélever les cotisations syndicales au syndicat».

Et «l'Unicité», qui ne néglige rien dans son objectif de neutraliser les travailleurs portugais, prévoit dans l'article 41 de séparer les travailleurs du secteur public de ceux du secteur privé: «Une loi spéciale réglera l'exercice de la liberté syndicale des serviteurs de l'Etat, des institutions publiques et de l'Administration locale».

Depuis lors est intervenue en Espagne, dans le cadre du pacte de La Moncloa, l'élection des nouveaux *Comités d'Entreprise* qui établit, dans les faits, des syndicats officiels et des syndicats marginaux; nos camarades des stations-services en font la dure expérience en Catalogne.

Plus que jamais, nous poserons la question: «Unité, pour quoi faire?», dans la crainte de voir les apôtres de l'*Union du peuple de France* et du *Socialisme-national-autogestionnaire* nous emmener, par les chemins fleuris de l'*Unité*, dans le cul-de-sac de l'*Unicité*.

Serge MAHÉ.
